

DÉLIBÉRATION N°2026-10

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n°2021-11 du 18 mars 2021 approuvant la création de la Fondation universitaire de l'université de Nîmes ;

Vu la délibération n°2022-55 du 13 décembre 2022 approuvant les modifications apportées aux statuts de la fondation de l'université ;

Vu la délibération n°2023-01 du 12 janvier 2023 approuvant la désignation des membres représentant l'établissement au conseil de gestion de la fondation UNIMES Université ;

Vu la délibération n°2026-08 approuvant la modification des statuts de la Fondation ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	32
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Conformément à l'article 3.1 des statuts de la Fondation de Nîmes Université qui fixe le nombre de membres du Conseil de gestion à dix-huit membres répartis en quatre collèges, sur proposition du président de Nîmes Université, le renouvellement des 6 représentants du collège des représentants de l'établissement, sur proposition du président, est approuvé comme suit :

- Monsieur Benoît ROIG, président de l'université et membre de droit ;
- Monsieur Marc OLIVAUX, vice-président Partenariats et Entrepreneuriat ;
- Madame Anne-Lise TAIBI, vice-présidente Vie étudiante et Vie de campus ;
- Monsieur Nicolas LEROY, premier vice-président de l'université ;
- Madame Axelle CADIÈRE, vice-présidente Recherche ;
- Monsieur Wilfried TOSSOU, vice-président Etudiant.

La présente délibération abroge la délibération n°2023-01 susvisée.

Fait à Nîmes le
Le président de Nîmes Université
Benoît ROIG